



MANUEL D'UTILISATION PLATEFORME DE TELEDECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Ce document s'adresse aux hébergeurs professionnels et particuliers qui utilisent la plateforme de télé déclaration fournie par la société ConsonanceWeb pour le compte de la ville d'Arles.

Cette plateforme est un support spécialement dédié à la taxe de séjour, vous y retrouverez toutes les informations utiles et les textes réglementaires en vigueur.

Deux ambitions pour cet outil, proposer un volet didactique et informatif sur la taxe de séjour instauré sur le territoire Arlésien, tout en donnant la possibilité aux hébergeurs de télé déclarer et payer en ligne le produit collecté de la taxe de séjour.

Préalable indispensable pour accéder la plateforme :

- Vos identifiants pour la télé déclaration vous sont communiqués par la Direction des Finances et vous permettent l'accès à la plateforme Taxe de Séjour de la Ville d'Arles.
- Accéder au site web : <https://taxe-sejour.arles.fr>

1 - Fonctionnement Général :

La plateforme de télédéclaration c'est simple :

- La déclaration de la taxe de séjour, s'effectue entre le 1er et le 10 du mois suivant.
- Le paiement intervient chaque mois à terme échu.

Les hébergeurs payent immédiatement, en ligne, via l'espace de télédéclaration, automatiquement redirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la DGFIP, mais aussi, par virement, par chèque, en numéraire ou par Carte Bancaire.

2 - Utilisation de la plateforme :

Accéder au site web : <https://taxe-sejour.arles.fr>

Les indications des onglets suivants :

- Page d'accueil : Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.
- Présentation : Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.
- Guide hébergeur : Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.
- FAQ, Cette page vous propose une foire aux questions.



Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par la commune d'Arles, dans le pavé « documents » situé sur la droite de l'écran :

DOCUMENTS

- Délibération n°2021-0046 Informations taxe de séjour à compter du 1er janvier 2021valable jusqu'au 31-12-2022
- Délibération n°2022-0165 - Nouvelles modalités de perception au 1er octobre 2022 et tarifs 2023
- Grille tarifaire 2023
- Règlement Municipal - Changement d'usage des locaux d'habitation (délibération n°2018-0235)
- Procédure de déclaration taxe de séjour collectée par les plateformes
- Guide pratique de la taxe de séjour édité par la DGCL et DGE
- Relevé d'identité bancaire Régie Taxe de séjour
- Manuel d'utilisation de télédéclaration du portail

Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration à gauche de votre écran.



3 - Pour accéder à votre espace de télé déclaration cliquer sur « Mon Espace » :

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos codes d'accès qui vous ont été communiqués auparavant. Se connecter » à l'aide de :

- Votre identifiant « unique » qui correspond au **presta(+4chiffres)**
- Votre mot de passe : correspond à celui qui vous a été communiqué et peut être modifié

ACCUEIL PRÉSENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. **MON ESPACE**

CONNEXION A VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour vous connecter, veuillez renseigner votre identifiant et votre mot de passe :

Votre identifiant

Votre mot de passe

Se connecter

[Identifiant ou Mot de passe oublié ?](#)

Vous êtes désormais connecté à votre espace de télédéclaration de la taxe de séjour.



The screenshot shows the top navigation bar of the ARLES website. On the left is the ARLES logo with the text 'PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO'. To the right are menu items: ACCUEIL, PRÉSENTATION, GUIDE HEBERGEUR, F.A.Q., and MON ESPACE. Below the navigation bar is a light blue banner with the text: 'Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.' To the right of the banner is a 'Notice d'utilisation' link. Below the banner is a 'Déconnexion' button. At the bottom of the banner are navigation icons for 'Coordonnées', 'Mes hébergements', 'Déclarer la taxe', 'Mes déclarations', and 'Paiement'.

Onglets coordonnées et mes hébergements : Ils vous permettent de vérifier les informations vous concernant, et celle de votre ou vos hébergements. Vous pouvez également consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur.

Coordonnées personnelles :

The screenshot shows the 'Coordonnées personnelles' page. At the top right is a 'Déconnexion' button. Below it is a navigation bar with icons for 'Coordonnées', 'Mes hébergements', 'Déclarer la taxe', and 'Mes déclarations'. The main content area displays personal information in a table-like format:

Nom	DU PONT
Prénom	EDOUARD
Adresse	3 RUE DES CANARDS 75000 PARIS
Email	Edouard.dupont@gmail.com

Below the table is a 'Modifier mon mot de passe' button. At the bottom, there is a disclaimer: 'J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service Taxe de séjour par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.' To the right of the disclaimer is a 'SIGNALER UNE ERREUR' button with a red exclamation mark icon.

Identification de votre hébergement :


The screenshot shows the 'Identification de votre hébergement' page. At the top right is a 'Déconnexion' button. Below it is a navigation bar with icons for 'Coordonnées', 'Mes hébergements', 'Déclarer la taxe', and 'Mes déclarations'. A light blue banner contains the text: 'Votre période d'ouverture est la période durant laquelle votre logement peut être loué. Si aucune date de fermeture n'est prévue, vous pouvez saisir une période du 1er janvier au 31 décembre.' Below the banner is a table with the following columns: Hébergement, Type, Classement, Capacité maxi, and Période d'ouverture.

Hébergement	Type	Classement	Capacité maxi	Période d'ouverture
3 PETITS PONTS	Meublé de tourisme	Non classé	4	

Below the table, there are input fields for 'Email :' and 'N° d'enregistrement :'. At the bottom, there is a disclaimer: 'J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.'

4 - Pour déclarer la taxe de séjour cliquer sur « Déclarer »

Accéder au simulateur pour l'aide aux calculs de votre taxe de séjour, pour un hébergement classé ou non :

 [Accéder au simulateur](#)

1 CLIQUEZ SUR LE TARIF OU LE POURCENTAGE

ci-dessous

Catégories d'hébergements	Tarif
Palaces	4.62 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.53 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.22 €
Tout hébergement sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Pourcentage entre 1 et 5%. Tarif plafonné à 4.62 € (dont ajout de taxe additionnelle : 0.42 €, après calcul du tarif)	5.00 %
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement non inclus dans les natures 1 à 9. Pourcentage entre 1 et 5%. Tarif plafonné à 4.62 € (dont ajout de taxe additionnelle : 0.42 €, après calcul du tarif)	5.00 %

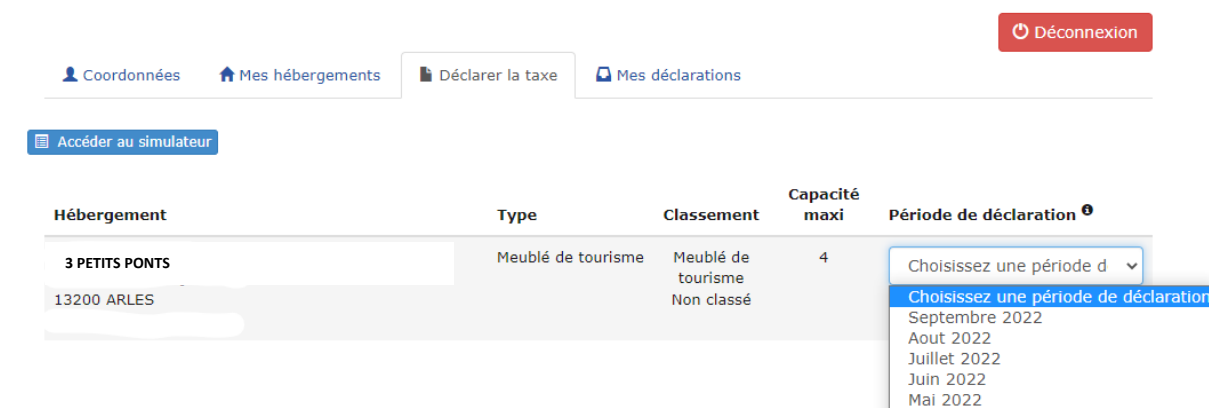
2 SAISISSEZ vos informations

Calcul du montant à percevoir

Tarif appliqué	0 €
Nombre de nuits :	<input type="text" value="2"/>
Nombre d'assujettis :	<input type="text" value="2"/>

4 NUITÉES SOIT 0 €

5 - Choisir la période de déclaration



The screenshot shows a user interface for declaring taxes. At the top right is a 'Déconnexion' button. Below it are navigation links: 'Coordonnées', 'Mes hébergements', 'Déclarer la taxe', and 'Mes déclarations'. A button 'Accéder au simulateur' is on the left. The main part is a table with columns: 'Hébergement', 'Type', 'Classement', 'Capacité maxi', and 'Période de déclaration'. The first row shows '3 PETITS PONTS' with a 'Meublé de tourisme' type, 'Meublé de tourisme' classification, and a capacity of 4. A dropdown menu is open for the 'Période de déclaration' column, showing options: 'Choisissez une période d...', 'Choisissez une période de déclaration', 'Septembre 2022', 'Aout 2022', 'Juillet 2022', 'Juin 2022', and 'Mai 2022'.

Hébergement	Type	Classement	Capacité maxi	Période de déclaration [?]
3 PETITS PONTS 13200 ARLES	Meublé de tourisme	Meublé de tourisme Non classé	4	Choisissez une période d Choisissez une période de déclaration Septembre 2022 Aout 2022 Juillet 2022 Juin 2022 Mai 2022

IMPORTANT : 3 possibilités pour déclarer la taxe de séjour :

- Vous collectez directement la taxe de séjour, vous renseignez la partie :

COLLECTE DIRECTE PAR L'HEBERGEUR

- Vos annonces passent par une plateforme de mise en ligne, vous devez :

Saisir tout à « zéro » dans la partie collecte directe par l'hébergeur et renseigner la partie « COLLECTE PAR UNE PLATEFORME » soit le nombre de nuitées et le montant collecté par la plateforme

- Vous collectez directement la taxe de séjour et vous passez par une plateforme de mise en ligne :

Renseigner les 2 parties soit « COLLECTE DIRECTE PAR L'HEBERGEUR » et « COLLECTE PAR UNE PLATEFORME ».

Exemple ci-dessous pour un hébergement non classé :

DÉCLARATION AOUT 2022

Collecte directe par l'hébergeur

Nombre de nuitées assujetties Nombre total de nuitées louées à des personnes assujetties	21
Nombre de nuitées exonérées Nombre total de nuitées louées à des personnes exonérées	21
Nombre d'occupants Nombre total de personnes logées	4
Nombre d'assujettis Nombre total de personnes assujetties (non exonérées ⓘ)	2
Taxe de séjour collectée sur la période	152,88 €
Justificatif Votre registre du logeur	Titre: Justificatif_logeur_ Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Collecte par une plateforme ⓘ

Plateforme	Nombre de nuitées	Montant collecte plateforme
Abritel Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Airbnb Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Belvilla Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Booking Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Coins Secrets Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Gîtes de France Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Homelidays Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Leboncoin Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Misterbandb Collecte directe par la plateforme	0	0 €
Novasol Collecte directe par la plateforme	0	0 €

€ Date de modification dépassée

[Retour](#)

Exemple d'affichage pour un hébergement classé :

Déclaration : Standard : PÉRIODE 1

Nombre de nuitées

Description	Nombre
Plein tarif	<input type="text" value="1"/> x 1.00 €
Exonérées	<input type="text" value="0"/> x 0 €
Nombre de personnes logées	<input type="text" value="0"/>
Justificatif Votre registre du logeur	Titre: Registre_logeur_ <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
Total 0 nuitées - 0.00 €	

 [Modifier la déclaration](#)  [Retour](#)

6 - Valider votre déclaration :

 [Déclarer](#)  [Retour](#)

7 - Paiement en ligne :


[Vous payez immédiatement en ligne](#), via votre espace en étant automatiquement redirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques et de la façon suivante :

SEPTEMBRE

Total : 1 415,70 €

Reste à régler : 1 415,70 €

[Paiement en ligne](#)

Hébergement	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Camping de la plage	13/10/2022	septembre	1 415,70 €		

Vous pouvez également **télécharger la facture acquittée** si vous avez payé en ligne.

[Vous effectuez un virement bancaire sur le relevé d'identité bancaire](#) disponible sur l'espace « document » ou le demander auprès de la direction des finances.


Vous pouvez également [payer par chèque à l'ordre de la régie de recettes de la Taxe de Séjour, en numéraire ou carte bancaire](#) à la Direction des Finances.

8 - Onglet « Mes déclarations » :


Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes déclarations », en cliquant sur « **reçu** ».

SEPTEMBRE 2021

Total : 910,80 € Reste à régler : 0,00 €

Hébergement	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Camping de la plage	04/10/2021	Septembre 2021	910,80 €		

9 - Votre déclaration est terminée :

 Déconnexion